

RÉ - INSCRIPTION

(Merci de dater et signer pour la saison correspondante et de ne pas remplir les cases)

SAISON 2021/2022

Règlement	I A Plus	Date CM

Avignon le :

Signature :

SAISON 2022/2023

Règlement	I A Plus	Date CM

Avignon le :

Signature :

SAISON 2023/2024

Règlement	I A Plus	Date CM

Avignon le :

Signature :

PREMIÈRE INSCRIPTION

SAISON 2020/2021

(Merci de ne pas remplir les cases)

N° Licence	Règlement	I A Plus	Date CM

NOM : PRÉNOM :

Né(e) le : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone (3 numéros max)

Nom : N°..... Nom : N°.....

Nom : N°.....

E-mail :@.....

Profession : (des parents pour les mineurs) :

ATTESTATION DE NATATION

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que
..... sait (je sais) nager 25m avec immersion temporaire de la tête.
Fait à Avignon, le

Signature de l'adhérent
Précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Pour les mineurs, signature du représentant légal
(Nom, prénom, qualité)
Précédée de la mention
« Lu et approuvé »

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Cotisation : La cotisation est due dans son intégralité, dès lors que l'activité est commencée. Aucun remboursement ne sera effectué au-delà des séances d'essais. Les litiges seront examinés en réunion de bureau. Sur demande, une attestation de cotisation pourra vous être délivrée.

Sécurité, discipline : Tout agissement ou comportement répréhensible voire dangereux (désobéissance ou non respect des consignes, vols, dégradation...) entraînera automatiquement et sans délai l'exclusion de l'intéressé du club, sans indemnité ou remboursement d'aucune sorte. Chaque adhérent est responsable de la sécurité des objets lui appartenant. Il est vivement recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur dans l'enceinte du club. En cas de vol la responsabilité du club ne saurait être engagée. Je m'engage à me conformer au règlement de sécurité de la FFA, à la Charte du rameur ainsi qu'au règlement intérieur et aux décisions du Conseil d'Administration de la Société Nautique d'Avignon.

Parents : Les parents sont invités à prendre en charge leur enfant dès la fin du cours ou de l'entraînement. Passée l'heure de fermeture, la responsabilité du club ne saurait être engagée.

Compétition : La formation des groupes ainsi que le choix des bateaux sont assurés par les moniteurs. Les rameurs retenus dans les groupes compétitifs sont par définition amenés à participer à des compétitions durant la saison. De ce fait, ils doivent répondre aux convocations. En cas d'empêchement le moniteur devra être prévenu dès que possible. La participation aux Championnats Régionaux est obligatoire (voir calendrier des compétitions).

Site Internet : J'autorise le club à utiliser mon nom et mon image ou ceux de mon enfant dans le cadre du fonctionnement du site et j'accepte leurs reproductions sans limitation de durée et gratuitement.

Je soussigné(e).....reconnait avoir pris connaissance de cet extrait du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à Avignon le.....

Signature :

AUTORISATIONS ET PARTICIPATIONS AUX DEPLACEMENTS

Autorisation parentale

(Pour les membres actifs mineurs)

Je soussigné(e), Madame (3) Monsieur (3)

- autorise, mon fils (3), ma fille (3) à faire partie de la Société Nautique d'Avignon comme membre actif.
- autorise mon fils (3), ma fille (3) à voyager dans le véhicule d'un accompagnateur ou du club lors des déplacements en compétition ou en stage, en cas d'indisponibilité de ma part.
- autorise les responsables de la Société Nautique d'Avignon à faire pratiquer en mon nom toute intervention chirurgicale nécessaire après avis médical en cas d'accident ou de maladie pendant les séances d'entraînement, stages ou déplacements en compétition.
- une participation sera demandée pour les déplacements que je m'engage à régler à la SNA.

Fait à Avignon, le / / Signature (4) :

(3) Rayer la mention inutile - (4) Mentionner « lu et approuvé »

Indications que vous jugez nécessaire de nous communiquer sur d'éventuels problèmes de santé de votre enfant (allergies, asthme, contre-indications, etc.) :

Cette autorisation, valable jusqu'au 31/12 de la saison sportive, est révocable à tout moment par lettre adressée à la Société Nautique d'Avignon.